

Élus locaux : la réforme bloquée

Alors que le projet de loi sur les collectivités territoriales passe en seconde lecture au Sénat, le gouvernement se retrouve sans majorité sur le mode de scrutin des futurs conseillers territoriaux, rejeté en commission des Lois.

Pas de consensus sur l'élection des futurs conseillers territoriaux. Alors que le débat doit reprendre aujourd'hui en seconde lecture, au Sénat, sur la réforme des collectivités locales, le gouvernement est en échec sur la disposition phare de son projet de loi. Celui-ci prévoit la fusion des mandats des conseillers généraux et régionaux actuels en un seul, celui de conseiller territorial, dont le mode d'élection proposé divise les sénateurs. En cause: le scrutin uninominal à deux tours qui exclut toute représentation proportionnelle dans les futures assemblées territoriales. En commission des Lois, les sénateurs ont rejeté, par 27 voix contre 21, le mode de scrutin proposé dans la mouture du texte adoptée précédemment par l'Assemblée nationale. Un résultat qui laisse présager un défaut de majorité en séance plénière pour adopter l'article de loi. Les centristes ont en effet joint



Janvier 2010. Les élus communistes et républicains menalent déjà la lutte, ici devant le Sénat, à Paris, contre cette réforme inique.

leurs voix à celles des socialistes, des communistes et des radicaux en commission pour refuser ce qu'ils considèrent comme une disposition inacceptable. Privée de ses alliés du centre et de l'aile droite du groupe des radicaux, l'UMP ne dispose pas de la majorité au Palais du Luxembourg.

À ce stade, aucun compromis n'a été trouvé entre

les partisans du scrutin majoritaire, soutenus par le gouvernement, et la partie de la droite favorable à l'introduction d'une « dose » de proportionnelle. « *C'est assez bloqué: sur l'essentiel, le gouvernement n'a pas bougé, nous ne bougerons pas non plus* », a promis Hervé Maurey, sénateur du groupe de l'Union centriste.

LE 93 SOUS TUTELLE DU PRÉFET

Fait sans précédent dans les annales: la Seine-Saint-Denis va être mise sous tutelle du préfet. Une décision qui fait suite au rejet par l'assemblée départementale de la proposition de budget de la chambre régionale des comptes. Celle-ci suivait le vote, en avril, par la majorité de gauche, d'un budget initial en déséquilibre. Une position « *de révolte* », selon le président (PS) du conseil général, Claude Bartolone, qui entendait ainsi protester contre l'étranglement financier des départements.

Au-delà, c'est le fond et la méthode de la réforme qui choquent nombre d'élus. « *Décidons d'arrêter là son examen et de reprendre la réflexion sur des bases plus raisonnables* », a proposé Jean-Pierre Sueur (PS) en commission, sans être suivi. « *Au prétexte de diminuer le nombre d'élus, on en arrive à les éloigner des citoyens et à complexifier davantage encore la situation* », a dénoncé Nicole Borvo Cohen-Seat (PCF). Pour la présidente du Groupe communiste, républicain, citoyen et des sénateurs du Parti de gauche (CRC-SPG), le problème va au-delà du mode de scrutin: « *Le*

conseiller territorial sera une espèce de monstre de compétences. Sa présence dans deux assemblées différentes annonce la disparition du département, on le sait bien... Il sera d'autant plus éloigné du citoyen. On assistera au triomphe de la technocratie, pour un coût supérieur au coût actuel. »

Si aucun accord majoritaire n'est trouvé d'ici la fin de l'examen du texte sur le conseiller territorial, l'Assemblée nationale aura le dernier mot, comme le veut la Constitution. À moins que le gouvernement finisse par renoncer à passer en force.